plus, on estime que, pour le constructeur, le prix de revient ne doit pas dépasser quatre cents francs, chiffre que cependant on n'ose pas garantir.

Sur ce métier toutes les étoffes légères, telles que Gros-du-Rhin, lustrine, Batavia double face, satin léger, etc., se tissent d'une façon irréprochable et aussi bien que le plus habile ouvrier peut le faire. L'étoffe est régulière, bien tendue et ne crépille pas. Les étoffes riches unies, les armures se tissent également bien, ainsi que toutes les étoffes laine et soie, coton et soie de Roubaix et les batistes du nord de la France, en un mot, c'est un métier universel.

DE LAGRENÉ, *Consul de France.*

LA MONNAIE EN NICKEL. — Le ministre des finances s'est fait adresser un rapport dont la conclusion est que tout milite en faveur de cette réforme. L'expérience de la Suisse, de la Belgique, de l'Allemagne, du Brésil, du Pérou et des Etats-Unis, démontre la supériorité de la monnaie en nickel sur la monnaie de cuivre. Mais on ne se fait guère une idée du travail considérable que cette substitution entraînera chez nous.

Il existe actuellement, en France, 63 millions de monnaie de cinq et dix centimes, qu'il faudra relever de la circulation au fur et à mesure de la nouvelle frappe des pièces de nickel. L'hôtel de la monnaie de Paris et sa succursale de Bordeaux possèdent l'outillage nécessaire pour opérer cette transformation, qui nécessitera un assez long délai. On en juge : en supposant que le capital-monnaie ci-dessus soit représenté par moitié de pièces de cinq centimes et moitié de pièces de dix centimes, il y aura lieu de frapper 634 millions des premières et 315 millions des secondes, soit 949 millions en totalité.

Si les deux hôtels de la Monnaie arrivent, comme on l'espère, à frapper 500.000 pièces par jour, pendant trois cents jours de travail à l'année, il faudra employer six ans et trois mois pour une complète transformation.

La sous-commission du budget ayant émis un avis favorable, on s'attend que la réforme soit prochainement décidée. Il est probable qu'on créera alors un troisième hôtel provisoire à Paris, afin de ne pas interrompre la frappe des pièces françaises d'or et d'argent, et celles des Etats qui ont recours à notre fabrication.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 8 mars, minuit 40.

La pression barométrique est de 770 m/m à Brest.
768 à Boulogne.
763 à Nice.
Baisse de 1 m/m sur la Provence.
— 3 — Valentia, par vent Sud-Ouest très fort.
Hausse de 5 m/m sur Dunkerque.
— 3 — Biarritz.
Temps probable : vent des régions Ouest, beau temps.
Même température.

AFFAIRES MILITAIRES

Armée territoriale. — Appel des classes 1872 et 1873, en 1884. Dispositions générales applicables à toutes les régions. En exécution des prescriptions de l'article 30 de la loi du 24 juillet 1873 M. le ministre de la guerre a décidé, le 14 février dernier, que l'appel de l'armée territoriale en 1884, aurait lieu dans toutes les régions de corps d'armée, conformément aux dispositions suivantes :

1° *Période du printemps.* — 1re série. Infanterie, 1re série, et artillerie, serie unique. — Du lundi 24 mars au samedi 5 avril (pour les hommes non gradés), et du dimanche 23 mars au dimanche 6 avril (pour les gradés).

Deuxième série. — Infanterie, 2e série ou série unique. Génie, série unique, et gendarmerie (classe 1872, seulement). — Du lundi 19 mai au samedi 31 mai (pour les hommes non gradés), et du dimanche 18 mai au dimanche 1er juin (pour les gradés).

2° *Période d'automne.* — Vers la fin de novembre, à une date qui sera fixée ultérieurement. Cavalerie (escadrons de numéros pairs).

3° *Appel à des époques variables.* — Classes 1872 et 1873. — Les hommes affectés au train des équipages (compagnies paires), et les hommes de la classe 1872 appartenant aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration.

Dispositions spéciales à la 1re région. — Période du printemps. — 1re série. — L'appel aura lieu en première et unique série (du 24 mars au 5 avril) dans la 1re région, pour les hommes de l'armée territoriale affectés à l'artillerie et aux sections de parc, conformément aux indications suivantes :

Le 23 mars 1884 (pour les gradés), et le 24 mars (pour les hommes non gradés), classes 1872 et 1873, les régiment d'artillerie territorial, 1re batterrie à Lille, et les 13e, 14e, 15e, 16e, 23e, 24e et 28e batteries, à Douai.

Classes 1872 et 1873, aux mêmes dates, 1er régiment territorial d'artillerie. Section de munitions, à Douai, et les 34e, 36e et 38e sections de parc, et les anciennes 1re, 3e et 5e compagnies du train d'artillerie, à Douai.

2e série. — L'appel aura lieu en deuxième et unique série (du 19 au 31 mai), dans la première région, pour les hommes de l'armée territoriale affectés à l'infanterie, au génie et à la gendarmerie, conformément aux indications suivantes :

18 mai 1884 (pour les gradés) et 19 mai (pour les hommes non gradés). — Infanterie territoriale, classes 1872-73. — 3e bataillon du 1er régiment, à Lille. — 1er et 2e bataillons du 2e régiment, à Valenciennes. — 3e bataillon du 3e régiment, à Cambrai. — 1er bataillon du 4e régiment, à Avesnes. — 2e bataillon du 4e régiment, à Maubeuge. — 3e bataillon du 5e régiment, à Douai. — 1er bataillon du 6e régiment, à Aire. — 2e bataillon du 6e régiment, à Béthune. — 3e bataillon du 7e régiment, à Calais. — 1er et 2e bataillons du 8e régiment, à Dunkerque.

Classes 1872-73. — 1er bataillon du génie territorial, 2e et 4e compagnies, à Arras. — Gendarmerie territoriale, classe 1872, à Lille et à Arras.

Des affiches et des instructions générales doivent être consultées par tous les intéressés, afin d'éviter les pénalités auxquelles sont assujettis les hommes qui ne se conformeraient pas, sans un motif sérieux, aux obligations qui leur incombent.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — La troisième commission est appelée à se réunir lundi, 10 mars, à trois heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Conseil local d'hygiène des manufactures;
2° Liberté des marchés aux denrées.

Le réseau téléphonique de Roubaix-Tourcoing. — Nous croyons devoir attirer l'attention des abonnés de ce réseau, sur la situation dans laquelle ils vont se trouver très prochainement.

L'Etat est disposé à baisser le prix de l'abonnement qui est actuellement de 200 francs par an, à 170 francs, dès que le nombre des abonnés sera de 300 ; ce qui lui procurera une rente brute de 51,000 francs.

Or, nous remarquons que cette somme de 51,000 francs sera bientôt versée dans les caisses de M. Cochery par les 255 premiers abonnés payant 200 francs.

Dès lors, ceux-ci auront tout intérêt à garantir à l'Etat les 45 abonnements manquant, puisque chaque souscripteur nouveau prendra, au cours de 170 francs, la contribution totale payée par eux.

L'anniversaire de la mort du Frère Frédéric. — On se rappelle que le 26 mars 1883, un obit solennel a été célébré à l'église Notre-Dame à l'occasion du quarantième anniversaire du Frère Frédéric, directeur-fondateur des Ecoles chrétiennes de Roubaix, et que ce sont les anciens élèves des frères qui, sur l'initiative de M. Louis Duburcq, avaient organisé cette solennité, qui prit le caractère d'une manifestation.

A l'issue de la cérémonie, une souscription fut ouverte, parmi les anciens élèves, pour l'achat d'une couronne à déposer sur la tombe du défunt.

Cette couronne vient d'être terminée ; elle est exposée à la vitrine de M. Hubert Desalmont, rue du Vieil-Abreuvoir.

C'est une véritable œuvre d'art, due au talent de M. Nordent, sculpteur, route de Watrelos. Elle est d'une pièce et a été taillée dans un bloc de marbre avec un fini et un goût qui révèlent un véritable artiste.

Elle a été sculptée d'après un dessin de M. Henri Verlais, administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels. Elle est faite de roses sur un fond d'immortelles et traversée d'une palme attachée aux fleurs par un ruban ; l'ensemble est des mieux réussis.

Cette couronne sera certainement remarquée. Elle sera prochainement déposée sur la tombe du frère Frédéric.

Cours de géographie. — Nous rappelons que la conférence de ce soir, samedi, offre un intérêt tout particulier.

M. Baudin traitera de « *la Bourgogne* » sujet qu'il connaît à fond et dont il parlera avec l'éloquence que nous nous plaisons à lui reconnaître.

Nomination dans la police. — M. Ferdinand Delacroix, de Roubaix, est nommé secrétaire de M. Broyer, commissaire central, en remplacement de M. Augustin Carlier.

M. Delacroix est un ancien sergent-major du 18e bataillon de chasseurs à pied, décoré de la médaille militaire.

La grève de Leers continue. La gendarmerie est en permanence sur les lieux. Tout est calme.

Fanfare Delattre. — Voici le programme du concert qui sera donné par la *Fanfare Delattre* à ses membres honoraires, dimanche, 9 mars, à sept heures, à l'Hippodrome :

PREMIÈRE PARTIE. — *Fanfare Delattre*, fantaisie Caprice, Vanperck. — M. J.-R. Noté, grand air du Trouvère, Verdi. — V. Taupe, thème varié pour tuba, Arban. — M. J. Roland, air du Serment, Auber. — M. P. Deverny, chansonnette, XXX.

DEUXIÈME PARTIE. — *Fanfare Delattre*, fantaisie sur Hérodiade, J. Massenet. — M. J. Roland, M. J.-R. Noté, duo du Valet de chambre, Caraffa. — P. Desmadryl, thème variations pour piston, Arban. — M. J.-R. Noté, grand air de la Coupe du roi de Thulé, Diaz. — M. J. Roland, variations des Diamants de la couronne, Aubér. — M. P. Deverny, chansonnette, XXX.

Piano à queue de la maison Pleyel, tenu par M. Meyer.

Ce concert est exclusivement réservé aux membres honoraires qui y seront seuls admis.

Les cartes d'invitation seront rigoureusement réclamées au contrôle. Les membres qui n'en auraient pas reçu sont priés d'en informer le secrétaire de la *Fanfare Delattre*.

Un registre d'inscription sera déposé au contrôle, pour recevoir les signatures des personnes désireuses de faire partie de la société, comme membres honoraires. L'abonnement est de 5 fr. pour une personne et de 10 fr. pour une famille. L'engagement est de six années consécutives.

Un vol. — Un inconnu s'est introduit dans la boutique d'épicerie de M. Joseph Weber, rue des Sept-Ponts, et a enlevé 27 francs 28 centimes du tiroir du comptoir. Ce vol a été commis en plein jour, pendant que M. Weber se trouvait dans sa cuisine.

TOURCOING

Le scandale du Blanc-Sceau. — M. Louis Carlier, boulanger à Mouveaux, nous écrit :

« Je me trouve suffisamment désigné dans votre numéro du 7 courant, pour user de mon droit de réponse.

» Au point d'interrogation qui me concerne, permettez-moi de vous répondre que mon intervention s'est bornée à rétablir le calme le jour du concert, rien de plus. Quant à étouffer l'affaire, je n'y ai jamais songé un seul instant, et je désire, au contraire, que la lumière se fasse.

» J'espère qu'alors, les faits que vous alléguez dans votre journal, seront considérablement atténués. »

Nous ignorons si l'on pourra atténuer les faits que nous avons rapportés, mais ce que nous croyons savoir aujourd'hui, c'est que le scandale qui s'est produit dans la salle du concert, aurait eu pour auteurs, non pas un, mais plusieurs jeunes instituteurs-adjoints. Appartenaient-ils à la commune de Mouveaux?

M. Louis Carlier — qui désire ardemment que la lumière se fasse — doit trouver avec nous que l'autorité académique met bien du temps à la faire !

Affaire Lepage. — L'affaire du sieur Lepage, cabaretier à Tourcoing, inculpé de vol d'une montre au préjudice d'un autre cabaretier, son voisin, viendra le 8 mars devant le tribunal correctionnel de Lille.

Affaire Desnoulet. — Le procureur de la République s'est pourvu en cassation contre le jugement, en date du 5 mars courant, du tribunal civil de Lille, acquittant Mlle Desnoulet, propriétaire, à Tourcoing, dans son appel d'un jugement en date du 18 octobre 1883, du tribunal de simple police qui l'avait condamnée à 5 francs d'amende pour avoir empêché la pose, sur sa propriété du Petit-Saint-Joseph, de supports nécessaires à la construction du réseau téléphonique de Tourcoing.

Tombé à l'eau. — Vendredi après-midi, le jeune Gustave Vienne, huit ans, en voulant prendre du poisson, est tombé dans un fossé assez profond, au Chêne-Houplines et s'y serait infailliblement noyé sans l'arrivée de quelques personnes, que les cris de ses petits camarades avaient attirées. On l'a transporté dans une maison voisine, où on lui a donné des soins et il a été ensuite reconduit chez ses parents, à la Croix-Rouge.

Abus de confiance. — Vendredi, Louis Lefebvre, qui était recherché pour abus de confiance commis, il y a quelques jours, au préjudice d'un négociant de Tourcoing, s'est constitué prisonnier à Lille.

LILLE

L'*Echo du Nord*, a reçu la curieuse lettre suivante :

« Les soussignés, cabaretiers parlant au nom d'un grand nombre de nos confrères du pays, protestons contre la conduite du sieur Basly, cabaretier, comme nous, qui s'arrange de manière à accaparer pour lui la clientèle des mineurs et ouvriers de mines.

Dans toutes les réunions qui ont eu lieu sous le prétexte de la grève, le sieur Basly a détourné les ouvriers de fréquenter *les cabarets*, sauf le sien, bien entendu, où ils sont censés se réunir pour discuter les intérêts de la grève. En réalité, ils y consomment tout ce que d'ordinaire ils consomment ailleurs, et plus encore, car parler donne soif. Il en résulte que le sieur Basly fait à lui seul, depuis quinze jours, tous les bénéfices qui, avant cela, faisaient vivre ses confrères. M. Basly, depuis la grève, vend pour plus de 150 francs par jour, rien qu'en bière, ce qui lui fait, tous frais déduits, quelque chose comme 70 fr. de bénéfices, — sans compter les autres consommations. Et pendant ce temps-là, tous ses confrères mènent la misère, et leurs frais et patentes courent toujours.

La conduite de M. Basly est adroite pour ses intérêts, jamais on n'a vu mieux ; si les mineurs ne comprennent pas de quoi il retourne, c'est leur affaire. Quant à nous, qui sommes injustement victimes, nous avons le droit de réclamer; mais nous n'avons personne pour faire connaître notre position malheureuse; nous espérons dans votre indépendance et votre équité, et nous vous présentons nos saluts et nos remerciements.

X., X., X., cabaretiers.

Société des Sciences. — Hier, a eu lieu, une élection à la Société des Sciences en remplacement de M. F. Mathias, qui a quitté Lille. M. Edouard Agache, manufacturier, a été nommé par 26 voix sur 26 votants, dans la section d'économie politique.

Heureuse nouvelle. — On se rappelle l'émotion produite en notre ville, l'année dernière, par la disparition d'un élève du pensionnat Saint-Joseph. Ce jeune homme, appartenant à une très honorable famille de Lille, n'avait pas reparu au domicile paternel depuis le jour où on lui avait remis une somme de 500 fr., destinée au paiement de sa pension.

Toutes les démarches faites pour arriver à connaître les causes de cette mystérieuse disparition étaient demeurées sans résultat.

Nous avons la satisfaction d'apprendre qu'un ami de la famille de M. G. a reçu, il y a quelques jours, une lettre qui lui est adressée de l'Amérique du Sud par le jeune fugitif.

Cédant aux conseils d'un vénérable prêtre, confident des souffrances et des privations endurées par l'imprudent voyageur, sa lettre exprime en termes émouvants les plus profonds regrets. Malheureux et désabusé, il sollicite respectueusement un pardon que nous souhaitons bien lui voir accorder.

Identité rétablie. — Un détenu qui se trouvait à la maison d'arrêt depuis quatre mois, sous le nom de Pierre Watteblad, a déclaré se nommer Joseph Pierrard, Belge d'origine, expulsé plusieurs fois, et recherché depuis un certain temps par la justice pour de nombreux vols commis à Roubaix.

Escroquerie d'auberge. — Trois individus se présentaient hier, vers 6 heures, chez Mme Mas, restaurateur, Grande Place, et demandaient à manger. Lorsqu'ils eurent terminé leur souper, Mme Mas leur en réclama le paiement.

Le premier déclara qu'il avait oublié son portemonnaie et les deux autres, se disant invités, n'avaient point d'argent.

Un agent de la sûreté, qui les surveillait, s'interposa et les conduisit au poste. Ce sont les nommés Alexandre Leclercq, ayant déjà subi quatre condamnations, Jules Dumont, récidive pour la quatrième fois et Alfred Gammelien, ouvrier chauffeur, toujours sans ouvrage.

Abus de confiance. — La police a arrêté hier, Eugène Vautier, âgé de 36 ans, employé de commerce, rue Princesse, pour abus de confiance, vol de 2,268 fr. et faux en écriture privée.

Vautier était employé chez M. Perret, marchand de cuirs, rue Masséna, et chargé des recouvrements. La somme de 2.268 fr. 90 cent. lui avait été confiée pour faire un paiement et il se l'est appropriée ; de plus, Vautier fabriquait de fausses factures et en touchait le montant, en contrefaisant la signature de M. Perret.

Arrestation. — La police a fait hier une petite rafle de vagabonds : Marie Hoonart, sortant de Loos, Léopold Steenhaut, Louis Dervaux, J.-B. Santignies et Gustave Verbrouck. Ce sont des habitués de la maison d'arrêt.

Cela se comprend

« Je ne sais réellement comment vous remercier pour m'avoir sauvé (je puis le dire) des maux dont je souffrais depuis longtemps. Il me prenait souvent des maux de côté à ne pas pouvoir respirer, de là manque d'appétit et affaiblissement général. Huit jours après avoir pris vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), mes forces sont revenues, et je puis, grâce à vous, recommencer mes tournées. Aussi, c'est avec plaisir et reconnaissance que je recommanderai partout vos Pilules Suisses.

» J. GONZAVER,

» Fournitures d'horlogerie, faub. St-Martin, Paris. »

A Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.
729

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 8 février 1884

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*).

Présidence de M. LÉON ALLART, maire

Présents : MM. Flipo, Ryo, Lacquement, Willem, adjoints; Legrand, Briet, D'halluin, Moreau, Godefroy, Destombes, Lopercq, Bonne, Debuisne, Degrémont, Trannoy, Béghin, Reboux, Degand, Demarquette.

Absents : MM. Roussel, adjoint, Bourgois, Vienne, Caudrelier, Spel, Vaissier, Delétoile, Carrette, Pennel, Saën, Largillière, Delebois, Cordonnier.

Discussion du budget (Suite).

M. LOUIS WILLEM, adjoint, demande la parole. M. Moreau a parlé, dans la dernière séance, de livraisons d'emballage faites à la condition publique. Il résulte de nos renseignements qu'une seule livraison a été faite, en 1880, par M. Hubaut. En quatre années, la moyenne des livraisons a été de 450 francs par an. Il n'y a pas eu d'adjudication, l'entreprise n'en valait pas la peine.

Il restait, à la fin de l'année, pour environ 70 francs de sacs en magasin.

M. Moreau a parlé aussi de la vente des vieux papiers et des vieilles ficelles. On en a vendu, l'année dernière, pour 1,789 francs

M. MOREAU se déclare satisfait en ce qui concerne les vieux papiers et les vieilles ficelles, mais il n'en est pas absolument de même pour les emballages. Il lui reste un doute, parce qu'il a fait une comparaison avec Tourcoing, qui en emploie pour 4,000 fr. Pourquoi Roubaix en consommerait-il moins?

M. LE MAIRE. — L'explication est bien simple : Tourcoing exporte plus de laines peignées que Roubaix.

M. MOREAU. — La question resterait à examiner par la commission.

M. LE MAIRE. — Vous avez dit que M. Musin vendait deux francs ce qu'il achetait quatre-vingt-dix centimes et vous avez insinué qu'il mettait la différence dans sa poche.

M. MOREAU. — Je n'ai pas dit cela.

M. DHALLUIN. — Si, vous l'avez dit.

M. MOREAU. — Monsieur Dhalluin, taisez-vous ! je ne veux pas de dialogue avec vous !

M. DHALLUIN. — Je ne m'en plains pas !

M. LE MAIRE. — Personne ne pouvait se tromper sur votre preuve. Vous vous êtes expliqué assez clairement pour être compris.

Vous vous êtes plaint de ce que le deuxième emballage est payé à raison de 2 francs; c'est une décision même de la commission qui a fixé ce prix. Le conditionnement a fait, de ce chef, un bénéfice de 1,673 fr. pour les années 1881-82-83. J'ai non-seulement interrogé M. Musin, mais j'ai examiné ses livres; toute sa comptabilité confirme ce que M. Willem et moi avons dit.

L'insinuation que vous avez faite contre M. Musin était donc malheureuse. On n'accuse pas des personnes qui sont honnêtes.

Vous avez dit, en troisième lieu, qu'un inconnu, M. Musin-Carlier, avait fourni des emballages. Or, M. Musin-Carlier n'a rien fourni.

Toutes vos accusations étaient donc inexactes. Voilà ce que j'avais à vous dire.

M. EMILE MOREAU. — Il suffit de vouloir contrôler les services pour être présenté comme un accusateur. Je proteste contre cette façon de procéder, et je ne puis accepter que vous nous enleviez l'exercice de notre droit de contrôle. Je constate que Tourcoing met ses fournitures d'emballage en adjudication et que cela ne se fait pas ici. J'avais le devoir de vous demander pourquoi. Je vois que Tourcoing a, pour cet objet, une dépense de 4,000 francs, et que Roubaix, qui est plus important, en consomme moins. Je puis vous demander des explications, sans être accusé d'insinuations calomnieuses. Autant supprimer le contrôle du Conseil.

C'est, du reste, ce qu'on a fait; car, à ce propos, je constate que l'année dernière, nous avons voté seulement le douzième des appointements du directeur de la Condition publique et pourtant ce fonctionnaire a touché tout son traitement.

M. LE MAIRE. — Ce n'est pas la question. Adressez-vous à M. le Préfet.

M. E. MOREAU. — J'ai conseillé la loi. M. le préfet n'était pas dans son droit, en vous autorisant à payer le traitement de M. Musin, sans un vote du Conseil.

M. LE MAIRE. — Ce n'est pas la question et je vais vous ôter la parole.

M. E. MOREAU. — Vous nous déniez notre droit de contrôle. Vous n'avez pas veillé au maintien des prérogatives du Conseil ; c'était pourtant votre devoir.

M. LE MAIRE. — Je connais mon devoir.

M. E. MOREAU. — Comme maire élu par le Conseil, vous deviez faire respecter nos droits.

M. LE MAIRE. — Je n'ai pas besoin que vous m'apprenniez mon devoir, je le connais et n'ai pas l'intention de recevoir vos leçons.

Je vous répète que vous aviez formulé contre M. Musin une accusation que vous ne deviez pas apporter ici aussi légèrement. D'ailleurs, le procès-verbal sera là.

M. DEGRÉMONT. — Est-ce qu'il y aura de la prison? (Rumeurs.)

M. LE MAIRE. — M. Degrémont, vous n'avez pas la parole! Monsieur le rapporteur, veuillez continuer la lecture du budget.

M. BRIET, rapporteur. — Dans ses propositions budgétaires, M. Varlet, directeur de voirie, porte les appointements du piqueur à 1,400 fr. Si celui-ci est capable de remplir d'autres fonctions rétribuées en plus de ces 1,400 fr. par an, qu'on les lui confie; quant au rôle qui lui incombe actuellement nous croyons que le traitement dont il jouit est insuffisant pour la somme de travail qu'il rend. Au surplus, c'est notre avis que nous venons d'exprimer et le Conseil prendra telle décision qui lui plaira.

Art. 60. — § IV. — *Grande et petite voirie. — Service des droits de voirie*, 3,800 fr. — 1 conducteur, 2,400 fr., 1 piqueur, 1,200 fr., frais de bureau, etc., 200 fr.

Art. 61. — *Entretien des chemins de grande communication* (somme fixée par l'administration préfectorale), 4,867 fr.

DÉTAIL

N° 9, de Mouveaux à la frontière par Wattrelos, n° 12 de Quesnoy à Linselles, n° 36, de Tourcoing à Quesnoy, n° 37, de Lannoy à Néchin, n° 69, d'Armentières à Halluin.

Art. 62. — *Entretien des chemins d'intérêt commun.* (Dépense fixée par l'administration préfectorale), 1,489 fr.

DÉSIGNATION

N° 112, de la route départementale numéro 14, à l'Union, jusqu'à la frontière. Longueur sur le territoire, 57 mèt. — N° 112 bis, de cette route départementale au territoire de Croix par le boulevard d'Armentières et le chemin de la Maquellerie. Longueur 2,007 m. — N° 143 de la route départementale n° 19, à Leers par la rue St-Jean et le boulevard de Beaurepaire. Longueur, 2,589.

Art. 63. — *Grosses réparations aux chemins vicinaux*, 20,509 fr. 45.

Art. 64. — *Entretien des chemins vicinaux de la commune*, 30,823 fr. — Désignation : N° 1, ancien chemin de Tourcoing, 1,020 m. — N° 2, chemin du Raverdi, 2,382 m. — N° 3, chemin de Charles Petit, 929 m. — N° 4, chemin de Barbieux, 1,126. — N° 5, chemin de la Potennerie. 550 m. — N° 7, chemin du Cartignies, 1,395 m. — N° 8, chemin du Petit-Beaumont, 1,340 m. — N° 9, chemin des Trois-Ponts, 2,428 m. — N° 10, chemin du Pile, 1,555 m. — N° 11, chemin de Favreuil, 1.150 m. — N° 12, chemin des Couteaux, 745 m. — N° 14, chemin du Fresnoy, 575 m. — N° 15, chemin de Leers, 1,600 m. — N° 16, chemin de Beaurepaire, 845 m.

ART. 65. — *Entretien des chaussées pavées, y compris les aqueducs*, 70,000 fr. — Un 1er surveillant de pavage, 1,800 fr., surveillants-ouvriers, 5,600 fr. 100,000 pavés neufs à 285 fr. 28,500 fr., 2000 m. de scories à 2 fr., 4,000 fr., 2000 m. de sable à 6 fr. 12,000 fr., main-d'œuvre de pavage, terrassements, transports à l'entreprise, 12,000 fr., dépenses en régie et dépenses diverses, 6,400 fr.

Art. 66. — *Entretien des aqueducs, des ouvrages d'art et des urinoirs*, 20,000 fr. — 1 surveillant, 1,500 fr.; 1 idem, 1,400 fr.; 1 menuisier, 1,200 fr.; terrassements et maçonnerie pour branchements, 4,000 fr.; tronçons et raccords d'aqueducs, 5,000 f.; réparations diverses, 3,000 fr.; fonte pour bouches d'égout et regard, 2,100 fr.; dépenses diverses, 800 fr.

Art. 67. — *Construction des branchements particuliers.* (Somme portée en recette), 20,000 fr. — 1 surveillant, 1,500 fr.; travaux à l'entreprise, 18,500 fr.

ART. 68. — *Entretien des chaussées empierrées et des allées de la promenade publique*, 18,000 fr. — 1 cantonnier-chef à Barbieux, 1,400 fr., 1 cantonnier au boulevard de Paris, 1,200 fr., 3 cantonniers à la promenade de Barbieux, 3,600 fr., 1 cantonnier à l'avenue de la République, 1,200 fr., matériaux pour les rechargements et l'entretien, 8,000 fr., cylindrage et main-d'œuvre supplémentaires, 2,000 fr., entretien et renouvellement de l'outillage et dépenses diverses, 600 fr.

ART. 69. — *Entretien des chemins non pavés ni empierres, préparation du champ de foire, curage des fossés, becques et courants*, 6,000 fr. — Chemins non pavés : 2 ouvriers à l'année, 2,000 fr., décharge publique : 1 ouvrier à l'année, 1,000 fr., curage des fossés : 4 ouvriers pendant 7 mois, 2,400 fr., scories, transports et dépenses diverses, 600 francs.

Ces articles sont adoptés.

(*A suivre.*)

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur Alfred Reboux, directeur-gérant du *Journal de Roubaix.*

Monsieur,

Je viens solliciter de votre obligeance habituelle l'insertion, dans l'un des prochains numéros de votre estimable journal, des quelques lignes suivantes, en réponse à l'article me concernant et contenu dans celui du 4 mars.

Ainsi que le dit M. Poirrier, président du conseil d'administration et administrateur délégué de la *Société des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis*, j'ignorais complètement la transformation qui s'était opérée dans cet établissement, et je regrette vivement, malgré mes recherches, n'avoir pas trouvé la vitrine qui contenait les produits de la Société dont cet éminent fabricant français est l'administrateur. Cette exposition était certainement mon point de mire ; aussi est-ce avec satisfaction que je constate la haute distinction obtenue par cette Société française.

Ceci dit et cette omission rectifiée, je maintiens les conclusions de mon rapport ; c'est-à-dire : « Travaillons à la fabrication des matières colorantes de toutes natures, afin d'exporter ces produits au lieu d'en importer. »

Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération,

Pierre FOURNIER.

Noms des électeurs rayés depuis deux ans des listes électorales de Roubaix

(*Suite.* — *Voir le Journal de Roubaix du 7.*)

Carlos-Joseph Couteau, peigneron, (décédé). — Auguste-Jules Craye, typographe (Lille 2 ans). — Stanislas Craye, peintre (Mouscron). — Félix-Arthur Craye, tailleur (à Croix 1 an). — Louis Crochon, tisserand (en Amérique). — Louis Crochon, carrossier (en Amérique). — Charles-Louis Cruque, fermier (Tourcoing 3 ans). — Jean-Baptiste Dagmau, journalier (décédé). — Alphonse Damez, mécanicien (à Fives). — Joseph Damez, photographe (1 an). — Alexandre-Joseph Damez, employé de chemin de fer. — Arsène Dancette, employé (décédé). — Désiré-François Dancette, employé (Tourcoing). — Adrien Dazin, employé (Lille). — Napoléon-Jules Decau, voyageur (Reims). — Jean-Baptiste-Joseph Declercq, mécanicien (décédé). — Jean-Baptiste Decottignies, journalier (décédé). — Carlos-Joseph Decottignies, journalier (décédé). — Louis Decottignies, marchand de légumes (décédé). — Théodore Defrenne, tisserand (décédé). — Louis Deladerrière, chaudronnier (décédé). — François-Louis Deladerrière, chaudronnier (Lille 2 ans). — Pierre-Joseph Delahaye, carrossier (à Denain). — Henri-Louis Decottignies, tailleur (Landrecies 3 ans). — Carlos Delamaladerie, tisserand (à Lys-lez-Lannoy). — Jean-Baptiste-Joseph Delaplace, boulanger (à Annappes). — Delaplace Edmond-Joseph, peigneron (Annappes). — Denis Delattre, tisserand (décédé). — Joseph Caby, concierge (décédé). — François Delattre, journalier (boulevard de Strasbourg).

Henri-Jules Delattre, rattacheur (Paris, 2 ans). — Albertin Delcueillerie, tisserand (décédé). — Auguste Delcourt, vitrier (décédé). — Jules-Joseph Delcourt, sergent de ville (garde-champêtre à Leers). — Pierre-Amand Delcourt, tisserand (Lille). — Albert Deleau, vicaire (Bouchain). — Jean-Baptiste Delebarre, tisserand (décédé). — Louis-Joseph Deleporte, ourdisseur (Leers). — Louis-Désiré Deleroye, cordier (décédé). — Louis Delforterie, commis (décédé). — Joseph-Désiré Delhoute, marchand de poisson (décédé). — Victor-Nicolas Delin, rentreur (inscrit à Lille). — Louis-Napoléon Delmotte, tisserand. — Louis Delplanque, tisserand (décédé). — Jules-Joseph Delplanque, mécanicien (parti de Roubaix). — Pierre Delporte, tisserand (décédé). — Edouard Delrue, marchand de charbons (Lille). — Alfred Debal, chaudronnier (Saint-Omer, 4 ans). Godefroy-Jean-Baptiste Deloigne, peintre (décédé à Nantes). — Henri-Edouard Delroye, mécanicien (décédé). — Pierre-Louis Demaille, forblantier (Saint-Quentin 4 ans). — Jules Demarcq, frère (parti de Roubaix). — Charles-Eugène Demeiercler, tisserand (Paris). — Florimond Département, frère parti de Roubaix. — Charles-Hippolyte Depoutot, rattacheur (décédé). — Paul-Joseph Deroubaix, apprêteur (inconnu). — Alfred Deroubaix, tisserand (Renaix 2 ans). — Pierre-Joseph Derville, ébéniste (décédé). — Louis-Charles Debarbieux, tisserand (à Fins). — Henri-Théophile Descamps, ourdisseur (gendarme à Béthune). — Henri Descamps, barbier (près Salembier, décédé). — Emile-Joseph Desfontaines, tisserand (décédé). — Paul Desmarchelier, professeur (décédé). — Moïse Desmettre, apprêteur (à Reims). — Ernest Desmons, brasseur (Lille).

Louis Allart, manufacturier (décédé). — Adolphe Aron, négociant. — Maurice Bachelet, cabaretier (Villers-Pol). — Pierre-Frédéric Boalle, journalier (décédé). — Célestin Bailleul, professeur (Cambrai) Arnoult Bailleux, tisserand (décédé). — Adolphe-Alexandre Bailly, teinturier (décédé). — Adolphe Basquin, tisserand (Croix). — Antoine Boulet, débourreur (décédé). — François-Florimond Bauvois, tisserand (inconnu, 2 ans) Ferdinand Bekaert, emballeur (décédé). — Pierre Bernard, Frère (parti de Roubaix). — J.-B. Bernard, tisserand (décédé). — Honoré Bernouin, tisserand (décédé). — Louis-Augustin Bettremieux, boulanger (décédé). — Edouard Blaunlemme, tisserand (vote à Leer). — Alfred Bochart, tisserand (St-Quentin). — Henri-Louis Boddaert, vicaire St-Martin (à Lille). — Louis Bonduel, journalier (décédé). — Lucien Boniface, professeur au collège (parti de Roubaix). — Charles Bonnel, ourdisseur (décédé). — Léandre Breton, agent d'affaires (à Lille). — Louis Brounin, filateur (décédé). — Léon-J.-B. Briatte, tisserand (parti de Roubaix). — Pierre Briffaut, tisserand (décédé). — Pierre Buffaut, légumes (décédé). — Jules-Victor Broucke, domestique (Wattrelos). — Charles Brunin, corroyeur (parti de Roubaix). — Alphonse Brunin, boucher, (décédé). — Joseph-Léopold Bruynel, rattacheur.

Louis-Benjamin Buisine, liseur (Mouscron). — Emile Buisine, Frère (parti de Roubaix). — Jules-Auguste Bulteau, journalier (Wattrelos). — Alexandre-Joseph Buni, tisserand (décédé). — Jules Caby,

FEUILLETON DU 9 MARS. — (N° 9.)

LE COMMANDANT KERLOUE

Par E. LIONNET

VI

(Suite.)

— Mon cher commandant, lui dit l'abbé, la mort, lorsqu'elle nous frappe dans la vieillesse, est un repos attendu. La séparation, toujours pénible, mais non sans espérance, n'a pas alors ce caractère d'imprévu qui rend plus douloureuse la mort des jeunes gens.

— Sans doute, mais il ne m'en a pas moins été bien amer de penser que peut-être, si dans leurs vieux jours ils s'étaient trouvés plus entourés, je les aurais conservés davantage.

Ici le commandant passa rapidement sa serviette sur sa grosse moustache, et Henriette remarqua très bien que ladite serviette avait été un tant soit peu plus haut. Décidément, ce commandant lui semblait très sympathique. Alors, le croirait-on, la timide enfant fut tout-à-coup parfaitement déterminée à dire son mot. Il ne fallait pas que ce brave et bel officier qui était venu pour faire sa connaissance (il n'y avait plus à en douter) s'en allât sans qu'elle eût seulement ouvert la bouche. Cette sage décision une fois prise, elle adressa la parole au commandant avec un calme et un naturel aussi dépourvu d'embarras que d'aisance exagérée. L'abbé en resta ébahi et la considéra avec un étonnement émerveillé, comme si sa nièce eût été une personne qu'il n'avait jamais vue.

— Vous devez en effet, dit-elle, avoir des goûts plus paisibles que vous ne le pensiez vous-même, à en juger par le plaisir que vous semblez éprouver dans la société des bébés.

— Vous me rappelez, mademoiselle, dit Kerloue redevenu souriant, vous me rappelez l'indiscrète visite que j'ai été faire dans vos domaines ; je vous en demande bien pardon, mais cela a été plus fort que moi. Je tenais à m'assurer que votre dévouement ne vous avait pas été funeste : et puis, je l'avoue, ce régiment de petits bonshommes m'inspirait une vive curiosité.

— Vous ne vous doutez pas de votre succès, dit Henriette qui décidément conduisait la conversation. Lorsque vous êtes parti, ils se sont écriés d'un air désolé : « Ah ! le monsieur n'y est plus ! »

— Je suis profondément touché de l'estime que j'ai inspirée à si peu de frais. Le fait est que je me suis surpris à regretter en leur présence qu'il n'y ait pas des emplois de directeurs de salle d'asile réservés aux vieux soldats. Je changerais bien volontiers le commandement que j'exerce sur le port contre celui d'un petit bataillon comme le vôtre, mademoiselle.

L'idée du commandant dirigeant une salle d'asile parut tell